



PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES 2021

EN TEMPS DE PANDÉMIE, PENSEZ À PRIORISER LE PAIEMENT EN LIGNE

En raison des mesures sanitaires en place dans les bâtiments municipaux, en lien avec la Covid-19, pour effectuer vos paiements de taxes municipales, nous vous invitons à prioriser soit **le paiement en ligne, par la poste ou en déposant un chèque (accompagné du petit coupon) dans la boîte aux lettres située près de la porte d'entrée du bureau municipal.**

IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT

À tous les utilisateurs du mode de paiement par internet, nous vous demandons d'être vigilant en inscrivant votre numéro d'utilisateur (**numéro matricule**) afin d'éviter des problèmes de répartition lors de la perception de votre paiement.

Aux citoyens détenant plus d'un compte de taxes, lors du paiement en ligne, nous vous demandons d'inscrire distinctement chaque numéro de matricule correspondant à chacun de vos comptes de taxes.

SVP choisir la bonne institution (ex. taxes municipales payables à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel **À NE PAS CONFONDRE** avec les taxes scolaires payables au *Centre de services scolaire de Sorel-Tracy* (Commission scolaire de Sorel-Tracy).

POUR TOUTE ERREUR OU OMISSION DANS L'INSCRIPTION D'UN PAIEMENT, DES FRAIS ADMINISTRATIFS DE **25 \$** SERONT EXIGÉS POUR LA RECHERCHE ET LA CORRECTION DU DOSSIER DE PERCEPTION.

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Votre chèque doit être fait à l'ordre de la **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel** et posté à l'adresse suivante ou déposé dans la boîte aux lettres fixée à la bâtisse au :

1685, chemin du Chenal-du-Moine
Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3

Merci de votre aimable collaboration!

Renseignements : Service des taxes 450 742-1616
Courriel : info@sainteannedesorel.ca